

LEADER
2014 / 2020



LÉVÉZOU
SYNDICAT MIXTE

CONSULTATION ECRITE Du 03 septembre 2018

Compte-rendu



UNION EUROPÉENNE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Contexte de la consultation écrite

Lors du cinquième Comité de Programmation LEADER qui s'est déroulé le 29/06/2018, M. le président du GAL Grands Causses-Lévézou a indiqué aux membres présents la possibilité de déposer une demande de dotation complémentaire auprès de la Région afin d'obtenir une enveloppe LEADER supplémentaire.

Les membres du Comité de Programmation se sont donc positionnés et :

- ont autorisé M. Le Président à déposer un dossier de demande de dotation complémentaire,
- ont validé le plan d'évaluation à mi-parcours et la composition du dit dossier.

Le Comité de Programmation doit maintenant valider le contenu du dossier, qui se compose de deux parties : la première fait état du bilan de la programmation à ce jour, la seconde définit les perspectives à venir, avec notamment en annexe 2, le portefeuille de projets en stock.

Pour répondre à cette obligation et, comme le permet le règlement intérieur de notre GAL, les membres ont donc été sollicités le 03 septembre 2018 sous la forme d'une consultation écrite.

Pour rappel, voici les modalités règlementaires appliquées pour cette consultation écrite :

Pour la consultation, l'ensemble des pièces suivantes a été transmis, par voie numérique, aux membres du Comité de Programmation, à savoir le dossier de demande, l'annexe 1 : bilan de programmation, l'annexe 2 : portefeuille de projet, l'annexe 3 : la maquette financière, l'annexe 5 : la feuille de route 2018-2023 et l'annexe 5 : le plan d'évaluation à mi-parcours 2014-20120 (trame minimale).

Ces derniers ont disposé d'un délai de 11 jours pour rendre leur avis par écrit. Ainsi, les membres du comité de programmation ont eu jusqu'au vendredi 15 septembre 2018 pour répondre.

La décision du Comité de Programmation, dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le même principe de double quorum que lors des décisions en réunions, c'est-à-dire :

50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante ont répondu à la consultation,

50% au moins des membres du Comité de Programmation ayant répondu à la consultation écrite appartiennent au collège privé.

Etant précisé dans les modalités de la consultation écrite, que les réponses non formulées dans le délai imparti valent accord.

Compte rendu de la consultation écrite du 03 septembre 2018 pour la validation du dossier de demande de dotation complémentaire.

M. le Président confirme que la règle du double quorum est respectée :

Règle du double quorum	03/09/2018
100% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante ont participé formellement ou tacitement à la consultation écrite du 03/09/2018	52 /52
61.5% des membres votant lors de la séance du Comité de programmation appartiennent au collège privé	32/52

Le Comité peut délibérer valablement.

> **AVIS FAVORABLE** – 52 voix pour sur 52

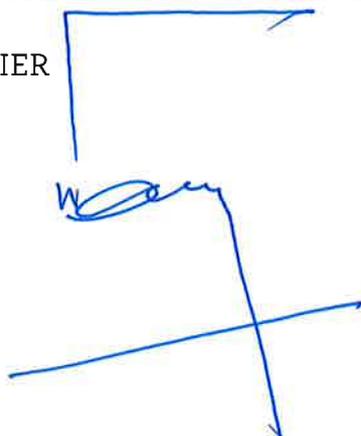
Le Comité de Programmation valide le dossier de demande complémentaire, comme annexé ci-joint.

Le GAL Grands- Causses/Lévézou sollicite une enveloppe supplémentaire de près de 1 100 000 euros pour nous permettre d'accompagner tous les projets déposés ou identifiés à ce jour, d'ici la fin du programme Leader 2014-2020.

A Millau, le 18/09/2018

Le Président du GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU

M. ALAIN FAUCONNIER





PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Dossier de demande de dotation complémentaire GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU

Contacts équipe GAL :

Sébastien PUJOL au 05 65 61 43 62

sebatien.pujol@parc-grands-causses.fr

Audrey PUECHBROUSSOUX au 05 65 61 43 63

audrey.puechbroussoux@parc-grands-causses.fr



Rappel de la stratégie initiale du GAL, des objectifs et des moyens prévus pour la mise en œuvre du programme (2 pages maximum)

a. Stratégie et objectifs :



Orientation 1

Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

3 ressources principales constituent la base du développement de filières structurées à l'échelle du bassin d'emploi que constitue le Sud-Aveyron.

- ❖ *Objectif stratégique 1 : Développer la filière brebis et encourager sa diversification* : élément structurant d'une filière circulaire mêlant agriculture, artisanat, agroalimentaire, industrie et tourisme
- ❖ *Objectif stratégique 2 : Développer des activités de pleine nature, l'itinérance, valoriser les patrimoines et le paysage*. Autour des paysages de qualité que compte le territoire et des loisirs sportifs de nature qui s'y développent, un capital-ressource à valoriser et reconnu mais dont la conservation demeure un enjeu fondamental.
- ❖ *Objectif stratégique 3 : Soutenir et développer la filière Bois*. La forêt comme ressource économique (domaine de l'énergie, de la construction, sylvopastoralisme) par le développement de projets transversaux et une approche partagée,



Orientation 2

Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

L'attractivité d'un territoire se construit sur la base d'un bouquet de services qui répond aux attentes des habitants et des acteurs du territoire. Il convient de :

- ❖ *Objectif stratégique 4 : Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi*

Moderniser et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi

- ❖ *Objectif stratégique 5 : Habiter le territoire autrement*

Permettre d'habiter le territoire autrement en renouvelant l'offre de services afin qu'elle corresponde à l'évolution des besoins et des pratiques sociales contemporaines

- ❖ *Objectif stratégique 6 : Développer une mobilité durable*

Développer une mobilité durable adaptée au territoire

b. Moyens mis en œuvre :



Le Comité de programmation :

Il est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et sélectionne les projets au regard de la cohérence avec la stratégie locale de développement. Il décide du soutien apporté par le FEADER aux maîtres d'ouvrage via la programmation de l'enveloppe LEADER dédiée au GAL. Le Comité de programmation est une instance de concertation et d'échanges.

Autour de la table des partenaires privés (majoritaires) et publics

Des « membres associés » complètent ce Comité :

La Région Midi-Pyrénées, autorité de gestion, de coordination et de suivi général du programme

La Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron, interlocuteurs des GAL qui a en charge l'instruction réglementaire des dossiers

L'Autorité de Services et de Paiement - délégation régionale de Midi-Pyrénées ; payeur des aides LEADER



Animation & gestion du programme LEADER 2014-2020

Une équipe technique au service du territoire

Le GAL Grands Causses mobilise 1,4 Equivalent Temps Plein pour assurer la gestion, l'animation et la coordination du programme.

Viens en appui l'équipe technique du Parc des Grands Causses. Composée de chargés de mission expérimentés, elle peut :

- être le relais du programme LEADER sur le territoire
- être l'expertise sur les projets proposés au cofinancement LEADER
- appuyer les porteurs de projet dans la conduite de leur projet
- appuyer les membres du Comité de programmation dans la définition de critères de sélection.

Ainsi la mise en œuvre du programme LEADER est complémentaire aux dispositifs territoriaux animés par le Parc : politique territoriale, plan climat énergie territorial, charte européenne de tourisme durable etc....

Une animation sur mesure

L'équipe du GAL Grands Causses met à profit son expérience acquise sur 2007-2013 et capitalise son savoir-faire au travers d'outils d'accompagnement des porteurs de projets.

Côté animation, sont aussi mobilisés les élus du territoire présents dans chacune des 108 communes du GAL pour orienter les porteurs de projets vers la cellule d'animation et de gestion du programme ; être le relais du programme etc....

Un outil vitrine du programme LEADER et espace d'information dédié : www.parc-grands-causses.fr

Gestion et suivi régulier de la stratégie



L'équipe du GAL a mis en place un suivi régulier de sa stratégie et de sa maquette financière en complément de l'outil de gestion OSIRIS.



Le Comité technique

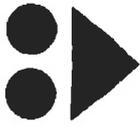
Il est composé des directeurs et techniciens des 8 Communautés de communes du GAL, des techniciens des 3 Chambres consulaires et de Madeeli,

Il est le lien entre le territoire, ses collectivités et le programme LEADER ; le relais du programme LEADER. Il s'agit d'instaurer une étroite concertation avec les principaux acteurs économiques (structures accompagnantes), qui d'une part, mobilisent et orientent les porteurs de projet économiques vers le LEADER et d'autre part contribuent à la dynamique du territoire en terme d'activités.

Réuni en amont de chaque Comité de programmation, il constitue un **espace d'échange et de débat sur les projets.**

En effet, ce comité est là pour émettre avis, observations, remarques techniques sur les projets, leur réalisation, le montage du dossier administratif et financier etc... en cela il vient en appui à l'équipe technique du GAL mais aussi aux porteurs de projets. Il peut en outre porter un regard attentif au plan de financement et proposer des pistes de cofinancement.

Et puis, il est force de proposition pour le Comité de programmation : construction d'une grille d'analyse des projets, élaboration de critères de sélection etc....



Bilan - Etat des lieux de la programmation

a. Synthèse des données quantitatives :

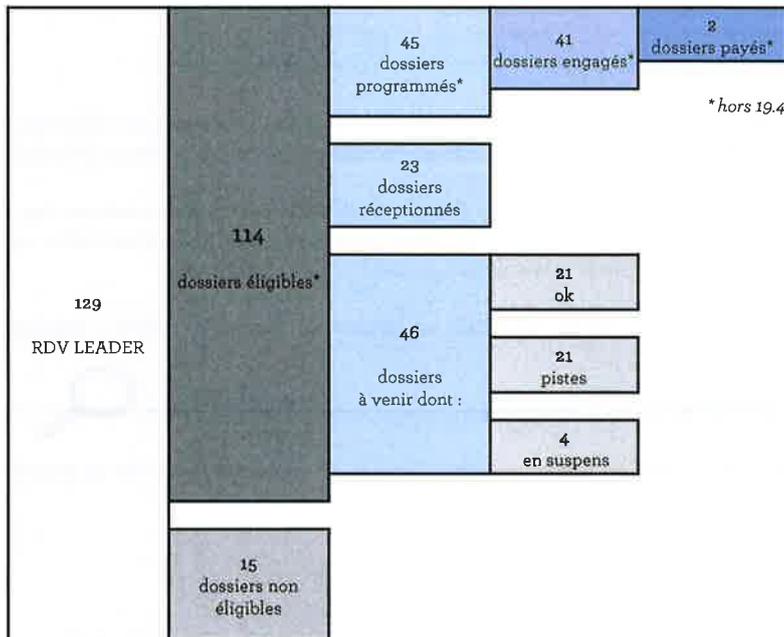
6 Comités de Programmation
2 107 997,54 € de programmés
Soit 58 % de l'enveloppe



Montant moyen/doss = 44 980 €
Montant maxi = 150 000 €
Montant mini = 11 471 €



Suivi de l'accompagnement des maîtres d'œuvre depuis la mise en place du programme LEADER 2014-2020

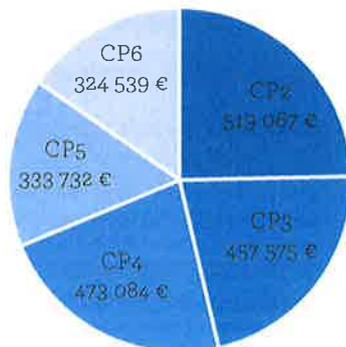


13 projets innovants

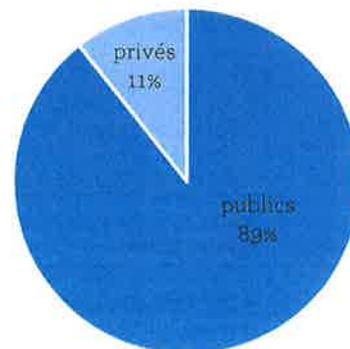


Les projets programmés

Montant LEADER programmé par CP :



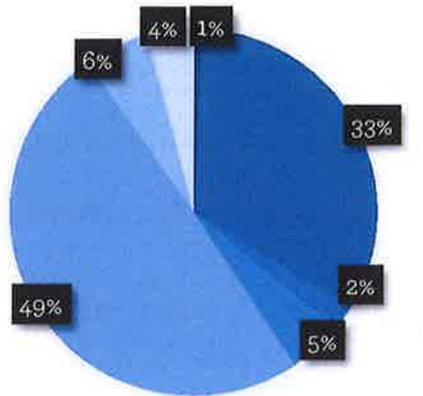
47 opérations programmées au 29/06/2018
(dont 2 : 19.4 et 1: 19.3)





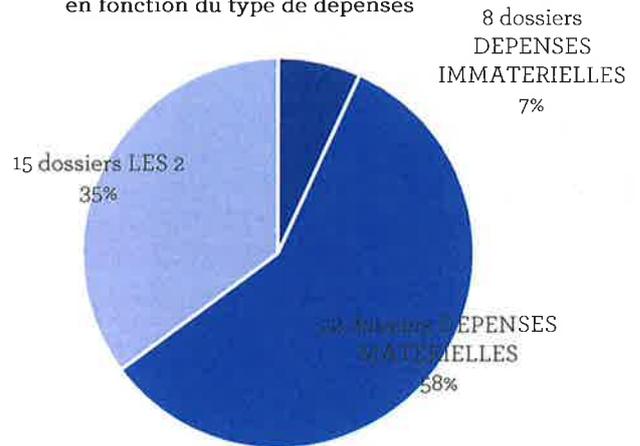
Répartition de l'enveloppe programmée :

Répartition par FA au 29/06/2018

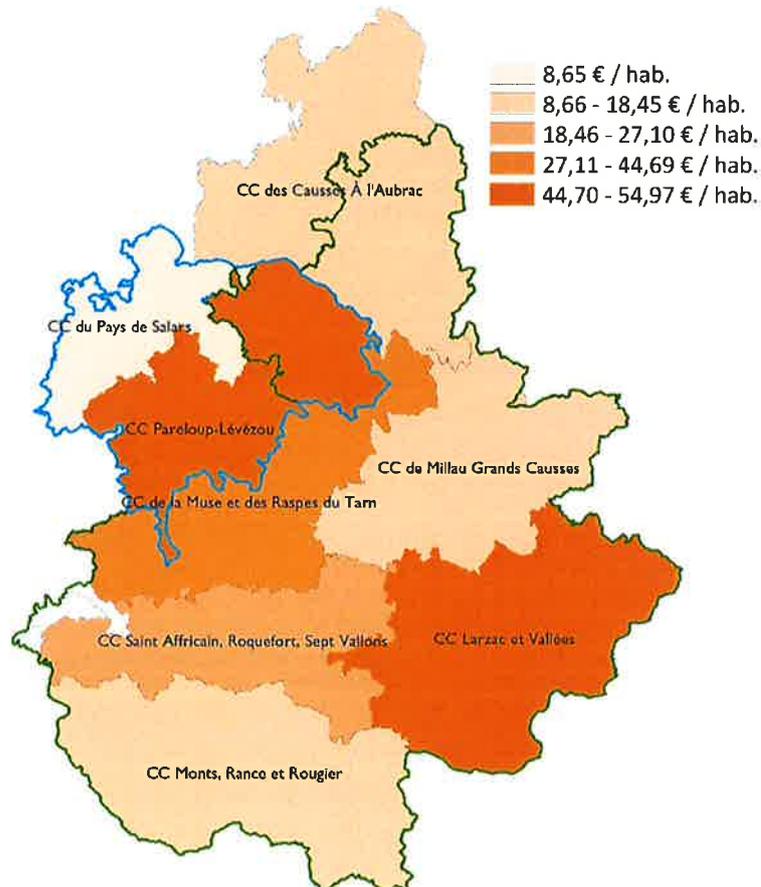


- 1 - IAA / CC
- 2 - tourisme patri
- 3 - patri. Nat
- 4 - eco de proximité
- 5 - service
- 6 - mobilité
- 7 - coopé
- 8 - anim

Répartition des aides LEADER en fonction du type de dépenses



Répartition spatiale de l'enveloppe LEADER programmée à l'échelle des Communautés de communes exprimée en Euros par habitants au 25/07/2018





- **b. Points forts de la programmation :**

- **68%** de l'enveloppe programmée,
- des projets engagés sur chacune des fiches actions.
- des projets répartis sur tout le territoire du GAL,
- des porteurs de projets essentiellement publics, mais quelques privés accompagnés.
- l'organisation de comités techniques en amont des comités de programmation qui réunissent les techniciens des EPCI et des chambres consulaires du territoire afin de donner un avis sur les projets.
- adaptation des Fiches Actions en cohérence avec les stratégies des collectivités partenaires pour rester en **adéquation avec les projets des territoires** (ex : modification de la FA4 pour intégrer les projets émergents de réaménagement urbain et coller avec la nouvelle politique régionale en faveur des bourgs centres).
- animation et mise en œuvre **d'actions mutualisées** (ex : financement de la SIL sur l'ensemble du territoire avec création d'un poste mutualisé pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Les fiches Action n°2 : développer un tourisme durable, et n°5 : offre de services, consommées au delà de la stratégie initiale (maquette financière modifiée). Ces 2 Fiches Actions **correspondent pleinement aux attentes et besoins du territoire.**
- Des **projets innovants** qui n'auraient pas vu le jour sans financement LEADER (ex : mise en place d'un service autopartage sur le territoire du PNR Grands Causses).

- **c. Points faibles de la programmation :**

- Peu de projet sur les Fiches Action 1 et 3, expliqué en partie par :
 - > ligne de partage FEDER – FEADER sur les dossiers agricole,
 - > projets essentiellement privés, appelant peu de contrepartie nationale,
 - > seuil des 10 000 euros non atteint. Les gros projets émargent sur du FEDER, les « plus petits » pourraient bénéficier de Fonds LEADER, mais il est souvent difficile d'atteindre le seuil des 10 000 euros.
- Peu de projet privé :
 - > seuil des 10 000 euros souvent non atteint,
 - > les difficultés de mise en œuvre du programme ne nous ont pas incité à communiquer auprès des porteurs de projets privés,



Bilan - Etat des lieux des actions de communication



une page dédiée sur le site Internet du PNR des Grands Causses et dans le rapport d'activités annuel

LEADER 2014-2020 - ET VOUS, QUEL EST VOTRE PROJET ?

LEADER : QU'ES-CE QUE C'EST ?

LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural éligibles dans le cadre du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).



inauguration des équipements pour un relais dans la presse, auprès des élus présents et de la population locale

Un élu est présent à chaque inauguration d'équipement ou manifestation financée en partie par des Fonds Leader. Cela permet de rappeler de manière globale, que ce programme européen vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, mais également de faire un rappel sur la stratégie locale de développement, et donc de faire connaître le programme auprès de tout les gens présents, à savoir les élus, la population et la presse.



participation au Joli Mois de l'Europe

2018 : Newsletter du Parc : « spéciale Europe »
(2.900 destinataires)

LE JOLI MOIS DE L'EUROPE
Occitanie
Découvrez l'Europe près de chez vous !

LEADER 2014-2020



2017 : soirée de lancement « Les curiosités du parc »

LES CURIOSITÉS DU PARC

Le Parc naturel régional des Grands Causses et Ander Ander A ont le plaisir de vous convier au lancement de la web série: "Les Curiosités du Parc" Le mardi 16 mai 2017 à 18 H 00 au Château de Mézac, Saint-Rome-de-Cernon

La projection sera suivie d'une visite privée du château puis d'un cocktail.

Pour s'y rendre : Dans Saint-Rome-de-Cernon, prendre la direction de la Cavalerie, D999. En sortant du village, continuer tout droit sur environ 2 km puis tourner à gauche direction Mézac.



Perspectives et enjeux de fin de programmation

a. Enjeux : points d'amélioration et moyens mis en œuvre :

1- Accompagnement des porteurs de projets privés : certains dispositifs régionaux votés en cours de programme (Pass Occitanie et Pass Tourisme par exemple) permettent aujourd'hui de pouvoir amorcer un accompagnement dans le cadre de la convention Leader et notamment en ce qui concerne les projets tourisme et développement économique. Par ailleurs, un travail d'animation au plus près des projets est nécessaire pour valider l'opportunité d'accompagnement, au regard des contraintes et difficultés rencontrées pour le paiement. L'accompagnement est souvent initié en amont du projet finalisé dans le cadre de la convention, entre le territoire et l'Adefpat qui permet de pouvoir engager des actions de formation - développement à destination des maîtres d'ouvrage.

2- Favoriser l'animation sur les FA 1 et 3 qui correspondent aux filières phares du territoire : Filière brebis - Filière bois. En effet, le deuxième enjeu concerne la consommation des enveloppes affectées sur les Fiches Actions 1 et 3, sur lesquelles peu d'opérations ont pu être programmées jusqu'à présent (cf. page 6). Un travail d'animation spécifique sur la fiche 1 est en cours et devrait permettre de voir la réalisation de nouveaux projets sur la thématique des circuits courts et de la filière brebis (voir ci-après). Sur la fiche action 3, une réflexion en cours à l'échelle du PNR des Grands Causses sur la thématique des PSE devrait aboutir et se concrétiser par des actions qui s'inscriront dans le cadre de la dotation spécifique innovation et expérimentation du Contrat Territorial Occitanie - Pyrénées Méditerranée.

b. Besoins par Fiches Action:

- **FA1 :**

Des projets sont identifiés sur cette fiche action avec notamment : la construction de serres et de bâtiments d'exploitation par l'association « le jardin du Chayran », destinés à augmenter la production de ce jardin d'insertion ; une opération multi-partenariale pilotée par la coopérative agricole UNICOR visant la relocalisation de l'approvisionnement en peau d'agneau pour l'activité de mégisserie millavoise ; enfin dans le cadre du projet « ROQUEFORT DEMAIN », plusieurs projets sont en cours de réflexion pour la valorisation de ce cœur emblématique de l'agropastoralisme et du Sud Aveyron.

- **FA2 :**

Sur cette fiche action, qui a déjà vu la réalisation de nombreux projets, vont se finaliser les opérations d'harmonisation de la signalétique d'information et de loisirs, l'aménagement du réseau des itinéraires de randonnée avec, en corrélation, la montée en gamme de structures d'hébergement touristiques privés et publiques (ce qui permettra de pouvoir développer des produits « itinérances »), en complément des projets d'équipements touristiques structurants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale des Grands Sites Occitanie - Pyrénées Méditerranée.

- **FA3 :**

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Territoire Grands Causses - Lévézou a souhaité inscrire une thématique d'innovation et d'expérimentation sur la question des interdépendances régionales et notamment, au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité. Le territoire se construit autour de ses ressources singulières à l'échelle régionale, lesquelles contribuent au développement de la Région Occitanie comme l'eau, la biodiversité, les paysages... Il semble important de les valoriser dans le cadre de la construction de partenariats équitables avec les territoires urbains environnants. La réflexion qui s'engage va se concrétiser par la réalisation d'études et de missions d'animation.

- **FA4 :**

> L'objectif de cette fiche action est de renforcer l'attractivité du territoire Grands Causses - Lévézou et plusieurs actions s'inscrivent dans ce cadre :

La requalification des espaces publics : le GAL Grands Causses avait souhaité en 2017 modifier la FA 4 de manière à pouvoir accompagner les nombreux projets de requalification des espaces publics qui émergeaient sur le territoire et se mettre, également, en cohérence avec la politique régionale Bourg Centre Occitanie. En conséquence : plusieurs projets de valorisation et de qualification des espaces publics des bourgs et villages sont engagés.

> Le développement d'activités économiques, avec notamment la création de tiers lieux et espaces de coworking, mais également, dans le cadre de la politique d'accueil Massif Central, la création d'une cellule d'accueil et d'accompagnement des projets de vie.



Perspectives et enjeux de fin de programmation

- FA5 :

Cette fiche action est la plus consommatrice de crédits car elle permet d'accompagner la réalisation d'équipements structurants sur le territoire et notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, des équipements à vocation associatives ou sportives mais également culturelles.

- FA6 :

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est vu remettre le prix du ministère de l'écologie « French Mobility » dans la catégorie des territoires peu denses le 26 janvier 2018 et le territoire souhaite pouvoir poursuivre l'expérimentation en développant des actions innovantes et expérimentales qui s'inscriront également dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée.

- FA7 :

un projet coopération départementale est en discussion et des contacts sont pris pour un projet de coopération transnationale. Le GAL n'avait pas priorisé cette FA, étant donné le retard pris dans la mise en place des outils permettant sa mise en œuvre.



c. Points de vigilance:

1- Engager les projets avant la fin du programme

Optimiser les programmations pour consommer la totalité de l'enveloppe et accompagner les projets identifiés.

Le GAL Grands Causses Lévézou considère que l'enjeu majeur pour la deuxième partie du programme est de pouvoir à la fois consommer la totalité de l'enveloppe affectée au territoire et de pouvoir accompagner l'ensemble des projets qui sont identifiés. Dans cette optique, l'équipe d'animation continuera l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets et notamment les porteurs de projets privés. L'objectif étant de s'assurer de la faisabilité des opérations et de la programmation/engagement des crédits LEADER. Dans ce cadre le travail d'instruction en lien avec l'autorité de gestion est primordial.

2- Cohérence et adaptation du programme à la stratégie régionale

La gestion, par le PNRGC en lien avec le PETR Lévézou, du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la Convention Leader sur le même périmètre et inscrit dans la stratégie de développement partagée du territoire, permet une mise en cohérence et une complémentarité de ces outils. Le territoire a pu ainsi modifier ou amender certaines Fiches Actions pour les adapter aux politiques et stratégies régionales (ex: Bourg Centre Occitanie). Et vice versa : prioriser les thématiques fortes du territoire dans le nouveau contrat territorial pour amorcer un accompagnement sur la convention Leader (Ex: Mobilité et Biodiversité). La réponse, du territoire élargi aux appels à projets régionaux et massifs (Bourg Centres Occitanie, Pôle de Pleine Nature, Accueil de nouvelle population...), s'inscrit dans cette logique de cohérence territoriale qu'il convient de renforcer et de pérenniser.

3- Poursuivre le travail d'animation avec le comité technique et le comité de programmation de manière à pouvoir continuer de mobiliser les membres jusqu'à la fin du programme. Des visites de projets et des réunions délocalisées sont notamment programmées.

4- Veiller à maintenir une répartition équilibrée de l'enveloppe LEADER sur l'ensemble du territoire du GAL

La carte de la répartition spatiale de l'enveloppe LEADER programmée à l'échelle des Communautés de Communes montre que tout les territoires ont été accompagnés depuis le lancement du programme. Il convient de maintenir cette répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire du GAL. Sur ce point également, le travail d'animation de l'équipe du GAL en lien avec les membres du comité technique, est primordiale pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et privés, et notamment auprès des structures qui n'ont pas d'équipe d'ingénierie dédiée.

1. Analyse de la programmation (2016 - fin septembre 2018)

	Cible (le cas échéant)	Valeur atteinte par le GAL	Commentaires / Appréciations
Nombre de projets déposés		23	23 AR
Nombre de projets programmés		47	dont 2 en 19.4
montant FEADER/montant total des aides publiques		33%	
Dont:			
nombre de projet publics		42	
montant FEADER		1 928 822,21 €	
nombre de projets privés (dont OQDF)		5	
montant FEADER		179 175,33 €	
nombre de projets d'investissement matériel		22	19.2
montant FEDER		1 174 455,00 €	19.2
nombre de projets d'investissement immatériel		8	19.2 + 2 dossiers 19.4 animation
montant FEDER		138 141,97 €	19.2
nombre de projets d'investissement matériel et immatériel		15	19.2
montant FEADER		711 472,67 €	19.2
nombre d'actions collaboratives		0	1 dossier coopération non engagé
nombre de projets à l'échelle du GAL		3	2 dossiers ANIMATION + Eco-défis
montant FEADER		224 261,17 €	
nombre de projets à l'échelle du GAL PNRGC		10	le GAL est composé des syndicats mixtes du PNRGC et du PETR LEVEZOU. Plusieurs projets sont portés à l'échelle du PNR.
montant FEADER		259 536,24 €	
nombre de projets innovants		13	3 points innovation ds grille de sélection
Montant FEDER (cf grilles de sélection)		421 101,85 €	dont coopé non engagée
Les projets programmés sont-ils répartis sur le territoire de manière équilibrée?		oui	au moins un dossier par CC
Montant FEADER moyen programmé par dossier		44 980,00 €	19.2
Montant minimum programmé		11 481,57 €	19.2
Montant maximum programmé		150 000,00 €	19.2
Nombre de projets engagés		en cours	nombre donné dans annexe actualisée au 30/09/2018
montant FEADER/montant total des aides publiques		en cours	montant donné dans annexe actualisée au 30/09/2018
Nombre d'opérations soldées		0	
montant FEADER/montant total des aides publiques		0	

2. Analyse de l'animation et de la gouvernance du GAL (2015-fin septembre 2018)

Nb d'ETP affectés à l'animation-gestion		1,4	
Nombre de porteurs de projets reçus		129	
Nombre de projets accompagnés		68	45 dossiers programmés + 23 dossiers déposés
Nombre de réunions d'animation collectives		0	mais rencontres régulières avec EPCI, chambres consulaires, co financeurs nationaux, Offices de tourisme...
Nombre d'appels à projet lancés		0	pas de nécessité à ce jour
L'animation du GAL a-t-elle permis de faire émerger des projets à l'échelle du territoire du GAL et/ou collaboratifs?		oui : en partenariat avec les chargés de mission du PNRGC	ouverture et balisage de sentiers de randonnées, SIL, programmation culturelle décentralisée, panneau d'interprétation du paysage et applications numériques, tout le volet mobilité...
Nombre d'outils de communication élaborés et liste des outils et actions mises en œuvre			Séminaire de lancement du programme LEADER, plaquette "bilan LEADER 2007-2013" transmise à tous les partenaires publics en début de programme 2014-2018, présence d'un élu à chaque inauguration d'un projet pour rappeler que l'Europe s'engage, newsletter spéciale Europe en mai 2018, conférence de presse "transversale" : ex : inauguration de la Piste de Galop à Saint-Affrique financée sur l'appel à projet pôle de Pleine Nature : rappel sur les autres subventions européennes sur le territoire : ballade numérique de Roquefort, Pumptrack de St-Affrique, SIL...
Nombre de rapports d'activité du GAL		2	rapport annuel du PRNGC comprend une page leader (2016+2017) + une page dédié sur site Internet du PNRGC
Nombre de comités de programmation organisés		6	3 en 2016 - 2 en 2017 et 1 en 2018
Taux de présence moyen des membres en comité de programmation		57%	moye sur les 6 CP
Nombre + liste des groupes de travail thématiques au sein du CP, le cas échéant		0	
Procédure de sélection des dossiers: - Modalités d'utilisation de la grille de notation (analyse en amont par l'équipe du GAL ou par un groupe de travail constitué de membres du CP, accord sur les notes ou compilation/moyenne des notes obtenues...) - Modalités mises en place pour la prévention des conflits d'intérêts			notation : les notes sont travaillées en Comité Technique (15 jours avant le CP). Nous envoyons les docs préparatoires au membres du CP qui doivent en prendre connaissance. Lors du CP : nous proposons la note travaillée en CT, si membre du CP sont ok, nous validons cette note. conflits d'intérêt : nous présentons les projets à tous les membres du CP. Avant de procéder aux discussions et aux votes : nous donnons les noms des gens qui ne doivent pas y prendre part. Pour autant, il restent dans la salle, d'autant qu'ils peuvent répondre aux questions posées ou compléter la présentation de l'équipe du GAL.

ANNEXE 2 : portefeuille de projets du GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU

FA	Intitulé de l'opération	bénéficiaire	MONTANT TOTAL	PART FEADER	COFINANCEUR IDENTIFIÉ	ETAT AVANCEMENT DU PROJET
1	travaux et investissement - Jardins du Chayran	Les jardins de Chayran	222 456,00 €	70 000,00 €	OQDP	engagé
	Création de la Maison du Roquefort	CCRST7V	2 000 000,00 €		Etat, Région, Dep	en réflexion
	valorisation de la peau Lacaune	Unicor et partenaires	300 000,00 €	30 000,00 €	Région ?	en réflexion
TOTAL FA 1				100 000,00 €		
2	HARMONISATION SIGNALÉTIQUE MONTS RR	CC MONTS RANCE ET ROUGIERS	100 000,00 €	25 000,00 €	Région	en cours
	HARMONISATION SIGNALÉTIQUE LARZAC et VALLEES	CC LARZAC ET VALLEES	244 000,00 €	50 000,00 €	Région	en cours
	Création de sentiers de randonnées	CCMRR	119 600,00 €	36 000,00 €	Dep	en cours
	écomusée de Montaigut	CCMRR	906 000,00 €	125 000,00 €	Etat, Région, Dep	aps
	gîte	commune de Saint Izaire	340 000,00 €		Région, dep, CC	
	gîte	SARL RODIER			Région ?	aps
	gîte	Hôtel du Nord Cornus			Région ?	en réflexion
	études	commune de Sylvanès	55 800,00 €	23 500,00 €	Etat	aps
	maison des statues menhirs	CCMRR				en réflexion
	aménagement de la Commanderie de St Eulalie de Cermon	Commune de St Eulalie de Cermon	200 000,00 €		Etat, Région, Dep	en réflexion
	APN itinérance patrimoine et paysage - volet investissement	PA PNRGC 2018 - 2019	316 250,00 €	82 500,00 €	Région	2018
APN itinérance patrimoine et paysage - volet fonctionnement	PA PNRGC 2018 - 2019	93 750,00 €	35 500,00 €	Région	2018	
LAND ART	PNRGC	150 000,00 €	70 000,00 €	Région ?	2020	
aménagement du site	Montpellier le Vieux	1 000 000,00 €		Région ?	aps	
TOTAL FA 2			447 500,00 €			
3	Partenariat équitable urbain-rural	PNRGC	100 000,00 €	45 000,00 €	Région ?	2020
TOTAL FA 3				45 000,00 €		

ZAN ARVIEU	CC LEVEZOU PARELOUP	331 182,00 €	50 000,00 €	Etat, Région, Dep, CC	en cours
tiers lieu	PING PONG	140 500,00 €	10 000,00 €	Région ?	en cours
Rénovation espace public (BOURG CENTRE)	Commune de Séverac d'Aveyron	289 275,00 €	50 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
Rénovation espace public	commune de MARNHAGUES et LATOUR	127 286,00 €	34 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
Rénovation espace public + aménagement mairie	commune de Saint Sermin	1 350 000,00 €	120 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
espace public	Commune du Viala du Tarn	332 000,00 €	50 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
espace public	Commune de Saint Juery	143 242,00 €	51 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
espace public	Commune de Plaisance	270 000,00 €	60 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
espace public	Commune de Vabres l'Abbaye	580 000,00 €	50 000,00 €	Etat, Région, Dep	en cours
espace public	Commune de Pont de Salars	217 340,00 €		Etat, Région, Dep	aps
espace public	Commune de Millau			Etat, Région, Dep	action cœur de ville
espace public Lioucouis	Commune de Mostuejols	480 000,00 €		Etat, Région, Dep	aps
espace public (BOURG CENTRE)	Commune de Camarès			Etat, Région, Dep	bourg centre
espace public (BOURG CENTRE)	Commune de Saint-Rome de Tarn			Etat, Région, Dep	bourg centre
espace public (BOURG CENTRE)	Commune de St-Affrique			Etat, Région, Dep	bourg centre
création d'un poste attractivité	PNRGC	105 000,00 €	40 000,00 €	fnadt	2019
Restauration pépinière d'entreprises et création d'un espace incubateur	CCMGC	600 000,00 €		Région	
Multiservice - boucherie	Commune de Broquiès	406 235,00 €	80 000,00 €	Région	aps
Carte de fidélité - cœur de ville 15ème anniversaire	Saint-Affrique dynamique	35 000,00 €	10 000,00 €	CCRST7V	sept-18
TOTAL			605 000,00 €		
FA 4					

EXTENSION MUTI ACCUEIL LES PITCHOUS	CC ST AFF ROQUEFORT ET 7 VALLONS	71 615,00 €	terminé
création d'une antenne à la maison de santé de Réquista sur la Commune de Coupjac	CCST AFF ROQ et 7 VALLONS	375 350,00 €	Etat, Région, Dep
Maison de santé pluriprofessionnelle Rance et Rougiers 2 sites : Belmont et st Sermin (leader sur Belmont)	CC MRR	1 063 950,00 €	Etat, Région, Dep
Maison de Santé, point de consultation de Camarès	CCMRR		en réflexion
Maison de Santé	Commune de la Cavalerie	2 000 000,00 €	Etat, Région, Dep
Maison de Santé	CCMGC	1 600 000,00 €	Etat, Région, Dep
Rénovation église - Foyer MAGALI	Mairie de MONTLAUR	470 000,00 €	Etat, Région, Dep
Echappées 2018	Echappées 2018	75 000,00 €	programmation annuelle
Echappées 2019	échappées 2019	75 000,00 €	programmation annuelle
Accueil de jour (Hôpital st Aff)	CC ST AFF ROQUEFORT ET 7 VALLONS	80 000,00 €	Etat, en attente réponse appel à projets
Accueil de jour (EPAD)	CCMRR	79 000,00 €	Etat, en attente réponse appel à projets
centre social	Commune de Saint-Affrique	226 545,00 €	Etat, CC démarrage sept 2018
Espace associatif et médiathèque	Commune de St-Laurent d'Olt	460 000,00 €	Etat, Région, Dep
Centre aquatique et sportif	CC Lévézou Pareloup	7 500 000,00 €	Etat, Région, Dep
Création maison des associations	Commune du Vibal	219 500,00 €	Région
Salle omnisport Pont de Salars	CC Pays de Salars	3 139 500,00 €	Etat, Région, Dép, CNDS
Rénovation ancien collège Sainte-Marie (accueil de loisirs, RAM, espace associatif et salle de projection) Pont de Salars	CC Pays de Salars	627 700,00 €	Etat, Région, CAF, MSA
Parcours sportif à Salmiech	CC Pays de Salars	53 700,00 €	Etat, Région
RDV au bistrot et à la ferme	PA PNRGC 2019-2020	15 000,00 €	Région PA 2019-2020
TOTAL FA 5		458 000,00 €	

	Intermodalité vélo	CC St-Affrique, Roquefort et 7 Vallons		11 700,00 €	région ?	en cours
	Création d'une voie verte	Commune de Salle Curan			Etat, Région, Dep	
6	Action PDIE (poste Mobilité 135 000, covoiturage domicile travail 40 000, achat groupé de vélo 30 000, comm transport en commune 10 000, étude définition pôle multimodal 50 000, comm mobilité 15 000, 2 études pôle 40 000, dev véhicule elec par le prêt de véhicule garage 40 000)	PNRGC	360 000,00 €	170 000,00 €	Région	PA 2019-2020
TOTAL FA 6				181 700,00 €		
7	Accompagnement et suivi des porteurs de projets	Initiative Aveyron	45 000,00 €	10 000,00 €	GAL Aveyron	
TOTAL FA 7				10 000,00 €		
8		ANIMATION LEADER 2018		50 000,00 €		
		ANIMATION LEADER 2019		50 000,00 €		
		ANIMATION LEADER 2020		50 000,00 €		
		ANIMATION LEADER 2021		50 000,00 €		
TOTAL FA 8			200 000,00 €			
TOTAL FA				2 047 200,00 €		

Annexe 3 - Maquette financière

	Intitulé	Maquette initiale	maquette modifiée au 29/06/2018 (AV n°4)	Montant FEADER programmé	Besoin FEADER supplémentaire exprimé (annexe 2)	Mouvements financiers prévus entre fiche	Nouvelle proposition de maquette
FA1	1. gouvernance alimentaire, circuits-courts et industries agro-alimentaire	330 000,00 €	160 000,00 €	15 000,00 €	100 000,00 €	45 000,00 €	115 000,00 €
FA2	2. développer un tourisme durable : randonnée, itinérance et patrimoines	480 000,00 €	695 000,00 €	694 923,67 €	447 500,00 €	153 464,77 €	1 142 423,67 €
FA3	3. le patrimoine naturel : un capital pour le développement du territoire	240 000,00 €	170 000,00 €	45 932,00 €	45 000,00 €	79 068,00 €	90 932,00 €
FA4	4. développer et conforter l'économie de proximité	550 000,00 €	380 000,00 €	100 603,07 €	605 000,00 €		705 603,07 €
FA5	5. composer une offre de services publics et aux publics pertinent, équilibrée et innovante	700 000,00 €	1 045 000,00 €	1 044 136,57 €	458 000,00 €		1 502 136,57 €
FA6	6. la mobilité au service du territoire	400 000,00 €	280 000,00 €	116 799,00 €	181 700,00 €		298 499,00 €
FA7	7. mettre en oeuvre des projets de coopération interterritoriaux ou transnationaux	60 000,00 €	30 000,00 €	6 675,33 €	10 000,00 €	13 324,67 €	16 675,33 €
FA8	8. animer, gérer et évaluer le programme LEADER	300 000,00 €	300 000,00 €	83 927,90 €	200 000,00 €	16 072,10 €	283 927,90 €
		3 060 000,00 €	3 060 000,00 €	2 107 997,54 €	2 047 200,00 €	0,00 €	4 155 197,54 €
						DOT. COMPLETE. SOLLICITEE	1 095 197,54 €



ANNEXE 4 – Feuille de route 2018-2023

a) Rappel des Besoins par Fiches Action:

- FA1 :

Des projets sont identifiés sur cette fiche action avec notamment : la construction de serres et de bâtiments d'exploitation par l'association « le jardin du Chayran », destinés à augmenter la production de ce jardin d'insertion ; une opération multi-partenariale pilotée par la coopérative agricole UNICOR visant la relocalisation de l'approvisionnement en peau d'agneau pour l'activité de mégisserie millavoise ; enfin dans le cadre du projet « ROQUEFORT DEMAIN », plusieurs projets sont en cours de réflexion pour la valorisation de ce cœur emblématique de l'agropastoralisme et du Sud Aveyron.

- FA2 :

Sur cette fiche action, qui a déjà vu la réalisation de nombreux projets, vont se finaliser les opérations d'harmonisation de la signalétique d'information et de loisirs, l'aménagement du réseau des itinéraires de randonnée avec, en corrélation, la montée en gamme de structures d'hébergement touristiques privés et publiques (ce qui permettra de pouvoir développer des produits « itinérances »), en complément des projets d'équipements touristiques structurants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale des Grands Sites Occitanie - Pyrénées Méditerranée.

- FA3 :

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Territoire Grands Causses - Lévézou a souhaité inscrire une thématique d'innovation et d'expérimentation sur la question des interdépendances régionales et notamment, au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité. Le territoire se construit autour de ses ressources singulières à l'échelle régionale, lesquelles contribuent au développement de la Région Occitanie comme l'eau, la biodiversité, les paysages... Il semble important de les valoriser dans le cadre de la construction de partenariats équitables avec les territoires urbains environnants. La réflexion qui s'engage va se concrétiser par la réalisation d'études et de missions d'animation.

- FA4 :

> L'objectif de cette fiche action est de renforcer l'attractivité du territoire Grands Causses - Lévézou et plusieurs actions s'inscrivent dans ce cadre :

La requalification des espaces publics : le GAL Grands Causses avait souhaité en 2017 modifier la FA 4 de manière à pouvoir accompagner les nombreux projets de requalification des espaces publics qui émergeaient sur le territoire et se mettre, également, en cohérence avec la politique régionale Bourg Centre Occitanie. En conséquence : plusieurs projets de valorisation et de qualification des espaces publics des bourgs et villages sont engagés.

> Le développement d'activités économiques, avec notamment la création de tiers lieux et espaces de coworking, mais également, dans le cadre de la politique d'accueil Massif Central, la création d'une cellule d'accueil et d'accompagnement des projets de vie.

- FA5 :

Cette fiche action est la plus consommatrice de crédits car elle permet d'accompagner la réalisation d'équipements structurants sur le territoire et notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, des équipements à vocation associatives ou sportives mais également culturelles.

- FA6 :

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est vu remettre le prix du ministère de l'écologie « French Mobility » dans la catégorie des territoires peu denses le 26 janvier 2018 et le territoire souhaite pouvoir poursuivre l'expérimentation en développant des actions innovantes et expérimentales qui s'inscriront également dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée.

- FA7 :

Un projet coopération départementale est en discussion et des contacts sont pris pour un projet de coopération transnationale. Le GAL n'avait pas priorisé cette FA, étant donné le retard pris dans la mise en place des outils permettant sa mise en œuvre.

b) Objectifs à atteindre :

1- Engager les projets avant la fin du programme

Optimiser les programmations pour consommer la totalité de l'enveloppe et accompagner les projets identifiés. Le GAL Grands Causses Lévézou considère que l'enjeu majeur pour la deuxième partie du programme est de pouvoir à la fois consommer la totalité de l'enveloppe affectée au territoire et de pouvoir accompagner l'ensemble des projets qui sont identifiés. Dans cette optique, l'équipe d'animation continuera l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets et notamment les porteurs de projets privés. L'objectif étant de s'assurer de la faisabilité des opérations et de la programmation/engagement des crédits LEADER. Dans ce cadre le travail d'instruction en lien avec l'autorité de gestion est primordial.

2- Cohérence et adaptation du programme à la stratégie régionale

La gestion, par le PNRGC en lien avec le PETR Lévézou, du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la Convention Leader sur le même périmètre et inscrit dans la stratégie de développement partagée du territoire, permet une mise en cohérence et une complémentarité de ces outils. Le territoire a pu ainsi modifier ou amender certaines Fiches Actions pour les adapter aux politiques et stratégies régionales (ex: Bourg Centre Occitanie). Et vice versa : prioriser les thématiques fortes du territoire dans le nouveau contrat territorial pour amorcer un accompagnement sur la convention Leader (Ex: Mobilité et Biodiversité). La réponse du territoire élargi aux appels à projets régionaux et massifs (Bourg Centres Occitanie, Pôle de Pleine Nature, Accueil de nouvelle population...) s'inscrit dans cette logique de cohérence territoriale qu'il convient de renforcer et de pérenniser.

3- Poursuivre le travail d'animation avec le comité technique et le comité de programmation de manière à pouvoir continuer de mobiliser les membres jusqu'à la fin du programme. Des visites de projets et des réunions délocalisées sont notamment programmées.

4- Veiller à maintenir une répartition équilibrée de l'enveloppe LEADER sur l'ensemble du territoire du GAL

La carte de la répartition spatiale de l'enveloppe LEADER programmée à l'échelle des Communautés de Communes montre que tous les territoires ont été accompagnés depuis le lancement du programme. Il convient de maintenir cette répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire du GAL. Sur ce point également, le travail d'animation de l'équipe du GAL en lien avec les membres du comité technique, est primordiale pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et privés, et notamment auprès des structures qui n'ont pas d'équipe d'ingénierie dédiée.

c) Moyens dédiés :

- Une équipe technique au service du territoire. Mobilisation de 1,4 ETP pour assurer la gestion, l'animation et la coordination du programme, appuyé par tous les chargés de mission du Parc des Grands Causses.
- Une animation sur mesure. Mise à profit de l'expérience acquise depuis le début du programme et mobilisation des élus des 108 communes du GAL pour orienter les porteurs de projets vers la cellule d'animation et de gestion du programme ; être le relais du programme etc....
- Communication sur le programme. Refonte du site Internet du Parc www.parc-grands-causses.fr et des pages spécifiques dédiées.
- Maintenir la mobilisation du Comité technique et du Comité de programmation pour rester en lien avec le territoire et continuer d'échanger et de débattre sur les projets.

ANNEXE 5 - Plan d'évaluation à mi-parcours LEADER 2014-2020- trame minimale

1) Objectifs, indicateurs et questions évaluatives

a) Objectifs de l'évaluation (pourquoi évaluer?)

- Bilan de la mise en œuvre du programme LEADER pour expliquer d'éventuels écarts entre les objectifs de développement et les résultats atteints,
- Optimiser l'accompagnement aux porteurs de projet,
- Assurer l'implication des membres du CP jusqu'à la fin du programme
- Fournir des données au dispositif d'évaluation régional,

b) Indicateurs et questions évaluatives (que veut-on évaluer?)

• Indicateurs et question évaluatives transversaux

- Quel est le type de projets financés?
- L'animation LEADER effectuée sur le territoire est-elle adaptée?
- La gouvernance du GAL est-elle efficace?

Les indicateurs de la grille d'évaluation commune, respectifs à ces trois questions évaluatives seront traités.

• Indicateurs et questions évaluatives de chaque fiche-action

	QUESTIONS EVALUATIVES	INDICATEURS
FA 1 - gouv. Allm, circuit court	comment LEADER contribue au renforcement de la filière Brebis ?	doss programmés producteurs mobilisés nombre d'IAA accompagnées nombre d'emplois créé, maintenus
FA 2 - tourisme durable	Comment LEADER contribue à structurer l'itinérance ?	km de sentiers balisés nbre d'entreprises aidées nbre de produits touristiques développés nbre de territoire interco dt la SIL a été harmonisée nombre d'emplois créé, maintenus
FA 3 - ressources naturelles	En quoi LEADER contribue à structurer une filière bois sur le territoire ?	doss programmés nbre propriétaires mobilisés nbre surface traitée nbre proprio ou prof. Sensibilisés nbre de vergers anciens recrées nombre d'emplois créé, maintenus
FA 4 - dev et conforter l'éco de proximité	comment une économie circulaire s'est elle ancrée au territoire ? En quoi l'attractivité du territoire s'est vue renforcée ?	doss programmés nbre d'entreprises aidées directement nombre d'emplois créé, maintenus nbre de dispositifs mis en place facilitant l'éco circulaire nbre de reprise d'entre >nbre de fermeture
FA 5 - offre de services	quelle est la plus value économique pour les projets accompagnés ? Quelle synergie urbain-rural s'est mise en place ? comment la stratégie LEADER contribue a relever le défi de la qualité de vie des populations et de l'attractivité ?	doss programmés nombre d'emplois créés, maintenus répartition de l'offre de soin et degré d'accessibilité en tps
FA 6 - mobilité	comment une économie circulaire s'est elle ancrée au territoire ? En quoi l'attractivité du territoire s'est vue renforcée ?	doss programmés nombre de PDIE, PDIA... prêt de velo elec nbre de pers touchés par cible nbre d'arrêt d'auto stop matérialisés kits autostoppeurs distribués
FA 7 - coopé	comment la coopération vient enrichir la stratégie du territoire ?	
FA8 - ANIMATION	plus value économique du programme ?	la mobilisation des crédits est conforme à la programmation initialement prévue ? Impact économique du programme sur le territoire ? doss programmés
	clés de réussite de la gouvernance ?	l'animation a-t-elle permis des projets transversaux ? Quel est la mobilisation des membres du PC ? Dans quel mesure sont-ils relais du programme ? montant moyen de subv leader par doss
	complémentarité LEADER-Charte PNR et SCOT ?	le programme LEADER s'inscrit-il en cohérence avec le projet de territoire ? En complémentarité avec les autres dispositifs ? montant moyen de depense publique par doss (= autofinancement) action de comm, d'information nbre CP nbre d'opé mobilisant un cofi région (contrat) nbre anim mois de mai mois de l'europe l induits

2) Outils, moyens, calendrier (comment évaluer ?)

a) Outils de suivi des indicateurs/des questions évaluatives

- Tableaux de suivi de programmation/ des projets,
- Grilles de sélection des projets renseignés,
- Enquêtes en ligne auprès des bénéficiaires (outil proposé par la Région - à venir),
- Questionnaire à diffuser aux membres du Comité de programmation,

...

b) Moyens mobilisés

L'évaluation sera menée par l'Equipe du GAL GRANDS-CAUSSES / LEVEZOU, à savoir Audrey PUECHBROUSSOUX et Sébastien PUJOL. Ils pourront faire appel aux chargés de missions du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses et du syndicat mixte du Lévézou pour compléter leur diagnostic par des données spécifiques par domaine d'action.

L'ensemble des moyens matériels du syndicat mixte du parc Naturel Régional des Grands-Causse est mis à disposition de l'équipe du GAL, à savoir : véhicule pour déplacement professionnel, matériel informatique (ordinateur portable, imprimante, scanner, vidéo-projecteur...) et télécom (ligne fixe, téléphone portable, connexion internet), salle de réunion...

c) Mobilisation des membres du Comité de programmation

Le plan d'évaluation à mi-parcours a été présenté le 29 juin 2018 en Comité de Programmation qui a validé à l'unanimité des membres présents, la démarche d'évaluation ainsi présentée.

d) Calendrier prévisionnel

Date de début : 29 juin 2018 : validation du plan d'évaluation en CP

Juillet - novembre : collecte et traitement des données - analyse et perspectives

Décembre 2018 : validation en CP et dépôt des rapports d'évaluation à mi-parcours.